DÉLIBÉRATION N° 127/2026/CACL

SÉANCE PLÉNIÈRE DU VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2026 À 09H00
AU SIÈGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

APPROBATION DES AIDES AUX OPÉRATEURS : DEMANDE DE FINANCEMENT DE 9 LLTS (OPÉRATION « MADISON » DE LA GUYANAISE D'HABITATION A LOYER MODÉRÉ A MATOURY).

Nombre de Conseillers en exercice : 56
Nombre de Procurations : 9

Nombre de Conseillers Présents : 37
Date de la convocation : 03 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt-cinq septembre à neuf heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Madame Sandra TROCHIMARA

ÉTAIENT PRÉSENTS : ADELSON Malika - AGESILAS Marc - ALLEN Joël — ANATOLE Marc-Olivier - AZER Monique –- BELIZAIRE Julner - CASTOR Daniel - CHAMBRIER Jean-Philippe - DAOUDI Yahya -— DUPUY Marie-Antoinette –-FAUBERT Christian - GUARD Jemêtree – HIDAIR LOUIS Laura – LABEAU Patrick – LAQUITAINE Jean — MILZINK CINCINAT Yolande — – RIBAL AUBIN Dorothy –RICHE David -— SILEBER Rolande – SMOCK Serge - TORVIC Eliodor – TROCHIMARA Sandra – VICTOR Patricia - METELLA-BOURDON Manoushka - CHENG TUNG Kenny - BERTONI Dominique - CONTOUT Yari-Bernard Eline GRAND EMILE – NEMOR Ismaël - CLIFFORD Liser - PIRIS VILHENA Rose marie - DELAR Seedna - Farah GRISET-KHAN - JACQUES Sandrine - PAUL Hélène - DUFAIL Serge - BENOIT Marie Sylvie

PROCURATIONS : AMOIDA Soebriena donne procuration à AZER Monique - ADELSON Gilles donne procuration à Eliodor TORVIC - ALLEN Dean-Nick donne procuration à VICTOR Patricia - DENIZOT Delphine donne procuration à MILZINK CINCINAT Yolande – Serge FELIX donne procuration à Liser CLIFFORD - LOE-MIE Roland donne procuration à LAQUITAINE Jean – SAHA Erick Felipe donne procuration à CHEN TUNG Kenny – SAINT HILAIRE Fabiola donne procuration à PAUL Hélène - ELIBOX Thierry donne procuration a ANATOLE Marc Olivier

ÉTAIENT ABSENTS : PRINCE Emmanuel - AMBROISE Jean- Marc - Joseph BELBRUN - DIMANCHE Corine – DUFORT Darling - NICOLAS Jean-Michel - PLENET Claude – SERVIUS Hélène - PANELLE KARAM Marthe – PREVOT BOULARD Stéphanie

46 POUR	**ÉTAIENT PRÉSENTS :** ADELSON Malika - AGESILAS Marc - ALLEN Joël — ANATOLE Marc-Olivier - AZER Monique –- BELIZAIRE Julner - CASTOR Daniel —– CHAMBRIER Jean-Philippe - DAOUDI Yahya -— DUPUY Marie-Antoinette - FAUBERT Christian - GUARD Jemêtre – HIDAIR LOUIS Laura – LABEAU Patrick – LAQUITAINE Jean — MILZINK CINCINAT Yolande – RIBAL AUBIN Dorothy –RICHE David -— SILEBER Rolande – SMOCK Serge - TORVIC Eliodor – TROCHIMARA Sandra – VICTOR Patricia - METELLA-BOURDON Manoushka - CHENG TUNG Kenny - BERTONI Dominique - CONTOUT Yari-Bernard – Eline GRAND EMILE – NEMOR Ismaël - CLIFFORD Liser - PIRIS VILHENA Rose marie - DELAR Seedna - Farah GRISET-KHAN - JACQUES Sandrine - PAUL Hélène - DUFAIL Serge - **PROCURATIONS :** AMOIDA Soebriena donne procuration à AZER Monique - ADELSON Gilles donne procuration à Eliodor TORVIC - ALLEN Dean-Nick donne procuration à VICTOR - DENIZOT Delphine donne procuration à MILZINK CINCINAT Yolande – Serge FELIX donne procuration à Liser CLIFFORD - LOE-MIE Roland donne procuration à LAQUITAINE Jean – SAHA Erick Felipe donne procuration à CHEN TUNG Kenny – SAINT HILAIRE Fabiola donne procuration à PAUL Hélène – ELIBOX Thierry donne procuration a ANATOLE Marc Olivier
0 CONTRE	0
0 ABSTENTION	0

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la Communauté des Communes du Centre Littoral (CCCL) modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral modificatif N°1 N° 316/2D/1B du 21 février 2005 portant extension des compétences ;

Vu l'Arrêté Préfectoral modificatif N° 3179/2D/1B du 5 décembre 2007 portant définition de l'intérêt communautaire de la CCCL ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 436-1/SG/2D/1B du 18 mars 2011 portant transfert de compétences, en vue de la création ultérieure d'une Communauté d'Agglomération ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la loi N° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) ;

Vu la loi N° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 154-CBC-20 du 29 juillet 2020 portant approbation des compétences transférées et actualisation des statuts de la CCCL ;

Vu la Délibération N° 31/2020/CACL relative à l'adoption du Programme Local de l'Habitat (PLH) ;

Vu la délibération N° 113/2020/CACL du 14 décembre 2020 portant approbation de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA), valant document-cadre ;

Vu la délibération N° 90/2021/CACL relative à l'approbation des aides à l'habitat de la CACL ;

Vu l'avis favorable de la Commission thématique « Aménagement, Habitat, logement et renouvellement urbain » en date du jeudi 17 septembre 2026 ;

Vu l'avis favorable de le Commission Mixte « Finances – Bureau » en date du mercredi 23 septembre 2026 ;

Considérant que les orientations du PLH sont respectées ;

Vu le rapport relatif à l'approbation des aides aux opérateurs concernant la demande de financement de 9 Logements Locatifs Très Sociaux (LLTS) pour l'opération « MADISON » de LG HLM située angle des rues Flamboyants et Guaranis, au lieu-dit « Cotonnière » à Matoury ;

Entendu l'exposé de Madame la Présidente, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

ARTICLE 1ER :

De prendre acte du **Rapport** portant approbation des aides aux opérateurs concernant la demande de financement de **9 (neuf)** LLTS pour l'opération « MADISON » de LG HLM située angle des rues Flamboyants et Guaranis, au lieu-dit « Cotonnière » à Matoury.

ARTICLE 2 :

D'approuver l'octroi d'une subvention d'un montant de **22 500 € (vingt-deux mille cinq cents euros)** à destination de la LG HLM pour la production de 44 logements dont 28 logements sociaux qui se décomposent comme suit :

Logements Locatifs Sociaux (LLS)	LLTS
19	9

ARTICLE 3 :

D'affecter le versement de cette subvention **(22 500 € : vingt-deux mille cinq cents euros)** à la LG HLM.

ARTICLE 4 :

De valider un quota de réservation de **1 (un) logement au profit de la CACL** à la suite de ce financement afin de répondre aux besoins en logement des ménages identifiés dans le cadre du Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI) de la CACL et des Nouveaux Programmes Nationaux de Renouvellement Urbain (NPNRU) portés par les communes de Cayenne et de Matoury.

ARTICLE 5 :

D'autoriser la Présidente à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

ARTICLE 6 :

D'autoriser la Présidente sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

<u>Mention des voies et délais de recours :</u> La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le Vendredi 25 septembre 2026

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LA PRESIDENTE DE LA CACL
MAIRE DE LA VILLE DE CAYENNE

Sandra TROCHIMARA

SANDRA TROCHIMARA



Le 5 octobre 2026

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20260925-127-AP-2026-DE
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026